

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-65(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni à l'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 5 novembre 2024

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 4

Absents 1

Votants 4

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Appels à projets du programme LEADER 2023-2027

Le président expose :

Le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est une stratégie européenne visant à **soutenir le développement des territoires ruraux**. Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), il est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires

Les fonds LEADER sont destinés à financer des projets contribuant à la vitalité des zones rurales notamment dans les domaines de l'alimentation locale, de l'économie et du tourisme durables, de la préservation de l'environnement, des services de proximité, ainsi que de la valorisation du patrimoine et des ressources locales

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, **11 territoires** ont été sélectionnés pour mettre en œuvre le programme LEADER sur la période 2023-2027, dont **6 concernent les communes bas-alpines**.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20241118-B-2024-65-FIN-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024



Les acteurs locaux, regroupés au sein de Groupes d’Action Locale (GAL), sont responsables de la gestion d’une enveloppe de cofinancement pour des projets publics ou privés visant à favoriser le développement rural. En PACA, cette enveloppe s’élève à 17,7 millions d’euros au total, provenant du FEADER.

Cette collaboration entre acteurs publics et privés permet de définir une **stratégie locale de développement**. Après sa validation, des **appels à projets** sont lancés pour soutenir des initiatives alignées avec les objectifs de la stratégie territoriale, s’adressant tant aux acteurs publics qu’aux privés.

Dans notre département, plusieurs appels à projets ont déjà été lancés, tandis que d'autres sont à venir.

GAL	Thèmes de la stratégie et/ou des appels à projets 2024	Date des appels à projet
Grand Verdon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la connaissance et sensibiliser par l'action culturelle et scientifique ▪ Bien vivre ensemble dans un environnement de qualité. ▪ Préserver, gérer, valoriser durablement les biens communs. ▪ Accompagner la mutation vers une économie diversifiée, inclusive et soutenable 	Clôture le 15/11/24.
Alpes et Azur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous. ▪ Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives. ▪ Innover dans notre lien aux ressources. 	Clôture le 10/12/24
Pays Gapençais	Développer une économie basée sur ses ressources locales. Préserver un territoire agricole et nourricier Vivre sur un territoire solidaire et accessible <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager et préserver un territoire d'exception 	Clôture le 13/12/24.
Haute Provence Luberon	Transition écologique : eau et autres ressources , production du territoire	À venir
Provence Alpes Agglomération	Agriculture et circuits courts. Environnement et énergies Tourisme durable. Economie locale. Qualité de vie	À venir
Sisteronais Buech	Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique. Améliorer la solidité du tissu économique local et la qualité des projets économiques. Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activité et d'emplois. Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation.	Clôturé.

Une convergence existe entre la stratégie de certains territoires et le projet de service du SDIS 04

Voici quelques exemples d'actions pouvant contribuer aux objectifs du SDIS 04 en lien avec un territoire LEADER :

- Promotion du volontariat ,
- Développement des écoles de jeunes sapeurs-pompiers ;
- Service de remplacement des agriculteurs pendant leurs activités de sapeurs-pompiers volontaires ;
- Équipement des centres de secours de cuves de récupération de l'eau de pluie pour exploiter cette ressource et réduire la consommation d'eau potable ,
- Installation de caméras de levée de doutes pour les feux de forêt
- Formations en réalité virtuelle sur les risques naturels, destinées aux élus ou au grand public.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20241118-B-2024-65-FIN-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Les projets sélectionnés dans le cadre du programme LEADER pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 80 % du coût total.

Aussi, il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser son président à soumettre des candidatures aux appels à projets en cours ou à venir pour 2024 et 2025, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL